



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-050-2025-07

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2025-07-24-00022 - Arrêté N° DOS-2025 / 3564 portant
modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale « BALIAN » sis 195, Avenue Victor Hugo à
CLAMART (92140) (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-24-00022

Arrêté N° DOS-2025 / 3564 portant modification
de l'autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale « BALIAN » sis
195, Avenue Victor Hugo à CLAMART (92140)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté N° DOS-2025 / 3564

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BALIAN » sis 195, Avenue Victor Hugo à CLAMART (92140)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique, le livre II de la sixième partie ;
- VU** la loi n° 2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°027/ARSIDF/LBM/2019 en date du 4 mars 2019 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BALIAN » sis 195, Avenue Victor Hugo à CLAMART (92140) ;

CONSIDERANT La demande du 14 avril 2025 et complétée le 6 juin 2025, adressée par Monsieur Jean-Luc BALIAN, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « BALIAN », sis 195, Avenue Victor Hugo à CLAMART (92140) exploité par la SELAS « BALIAN », sise à la même adresse, en vue de modifier son autorisation administrative afin prendre en compte les modifications suivantes :

- La transformation juridique de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BALIAN » en société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BALIAN », la conversion des 500 parts sociales de la société en actions de préférence, la création de 500 actions nouvelles, puis la division de la totalité des 1 000 actions en deux catégories d'actions de préférence de catégorie A et B ;
- La modification des statuts de la société « BALIAN » adoptés sous sa forme nouvelle ;
- La suppression des activités analytiques réalisées sur les sites sis 195 avenue Victor Hugo à Clamart (92140), 24 rue Diderot à Issy-les-Moulineaux (92130) et 36 rue Ernest Renan à Issy-les-Moulineaux (92130) ;

- L'intégration de Madame Amal JOUOU, pharmacien, en qualité de biologiste médical à effet au 24 mars 2025 ;

CONSIDERANT

La copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « BALIAN » en date du 9 janvier 2024, portant approbation de :

- La transformation juridique de la SELARL « BALIAN » en SELAS « BALIAN », la conversion des 500 parts sociales de la société en actions de préférence et la création de 500 actions nouvelles, puis la division de la totalité des 1 000 actions en deux catégories d'actions de préférence de catégorie A (510 actions) et B (490 actions) ;
- L'adoption des statuts de la société « BALIAN » sous sa forme nouvelle ;

CONSIDERANT

La copie de l'autorisation ministérielle d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée en date du 6 juillet 2023 à Madame Amal JOUOU, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 24 mars 2025 ;

CONSIDERANT

La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BALIAN » et Madame Amal JOUOU le 24 mars 2025 ;

CONSIDERANT

La copie de la convention conclue le 27 mai 2025 portant sur la cession d'une action de préférence de catégorie A détenue par Monsieur Jean-Luc BALIAN au profit de Madame Amal JOUOU ;

CONSIDERANT

La liste des biologistes médicaux et des techniciens de laboratoire médical exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « BALIAN » ;

CONSIDERANT

La copie des statuts de la SELAS « BALIAN » mis à jour au 9 janvier 2024 ;

CONSIDERANT

La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BALIAN » ;

CONSIDERANT

La copie de l'extrait KBis de la SELAS « BALIAN » mis à jour au 10 avril 2025 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le laboratoire de biologie médicale multisites « BALIAN » sis 195, Avenue Victor Hugo à CLAMART (92140), codirigé par Monsieur Jean-Luc BALIAN, Madame Anne-Marie CORREC, Monsieur Hong LIM et Madame Nicole GINET, exploité par la SELAS « BALIAN » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 92 002 842 0, est autorisé à fonctionner sous le n°92-91 sur les cinq sites ouverts au public ci-dessous :

1. Le site principal et siège social
195 avenue Victor Hugo à Clamart (92140)
Site pré et post-analytique
Ouvert au public de 7h30 à 14h30
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 843 8
2. Le site « Diderot »
24 rue Diderot à Issy-les-Moulineaux (92130)
Site pré et post-analytique
Ouvert au public de 7h30 à 15h30 et les samedis matins
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 845 3

3. Le site « Renan »
36 rue Ernest Renan à Issy-les-Moulineaux (92130)
Site pré et post-analytique
Ouvert au public de 7h30 à 16h30 et les samedis matins
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 846 1
4. Le site « Vanves »
93 rue Sadi Carnot à Vanves (92170)
Site pré-post analytique
Ouvert au public de 7h30 à 14h30
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 847 9
5. Le site « CLINIQUE de MEUDON-LA-FORET »
7, avenue de Villacoublay à Meudon-la-forêt (92360)
Ouvert au public de 7h30 à 19h et les samedis matins
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
d'immuno-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie,
allergie, auto-immunité) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-
mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 844 6

La liste des cinq biologistes médicaux dont quatre biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale « BALIAN » est la suivante :

1. Monsieur Jean-Luc, BALIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable
2. Madame Anne-Marie CORREC, pharmacien, biologiste-coresponsable
3. Monsieur Hong LIM, pharmacien, biologiste-coresponsable, exerçant à temps partiel à raison de 20h par semaine
4. Madame Nicole GINET, médecin, biologiste-coresponsable
5. **Madame Amal JOUOU, pharmacien, biologiste associée**

La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BALIAN » est la suivante :

Associés	Actions de préférence catégorie A	Actions de préférence catégorie B	Droits de vote en %	Capital en %
Jean-Luc BALIAN	506	487	99.30%	99.30%
Anne-Marie CORREC	1	1	0.20%	0.20%
Hong LIM	1	1	0.20%	0.20%
Nicole GINET	1	1	0.20%	0.20%
Amal JOUOU	1	0	0.10%	0.10%
TOTAL	510	490	100%	100%

- ARTICLE 2° :** L'arrêté n°027/ARSIDF/LBM/2019 en date du 4 mars 2019 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BALIAN » sis 195, Avenue Victor Hugo à CLAMART (92140), est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 juillet 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS